

## Avis adopté

Séance plénière du 25 janvier 2023

### *Du sol au foncier, des fonctions aux usages, quelle politique foncière ?*

#### Déclaration du groupe Familles

Terre, sol, foncier, autant de mots pour décrire une réalité aux multiples facettes d'un même élément. Sur les usages de ce bien commun, les familles sont au cœur du sujet car le sol est au carrefour de fonctions vitales : se nourrir, se loger, se déplacer. Le 5 décembre dernier, Journée mondiale du sol, un collectif de spécialistes de l'environnement et de l'agriculture lançait l'alerte sous le slogan très évocateur « Préserver les terres agricoles ne doit pas être un artifice ».

Le présent avis trace la voie avec 18 propositions pour que la gestion et l'utilisation des sols se concrétisent pour une politique foncière plus transparente conciliant environnement, social et économie.

Le Groupe Familles tient à souligner ici que lutter contre l'artificialisation des sols est un enjeu fondamental pour l'environnement mais aussi et surtout pour la souveraineté et la sécurité alimentaires.

Pour y parvenir, les préconisations 2, 4 et 18 doivent trouver des traductions concrètes rapidement.

Le premier mode d'action réside dans l'éducation et la sensibilisation aux multiples enjeux et fonctionnalités du sol. Les programmes scolaires et diplômes universitaires sont très lacunaires sur cette approche du sol. Les élèves ainsi conscientisés deviendront des ambassadeurs de la protection des sols dans leurs familles et tout au long de leur vie de citoyen.

Second niveau d'action, les collectivités territoriales avec l'élaboration des schémas de cohérence territoriale. La préconisation 4 exhorte à ce que ces SCOT soient élaborés en concertation avec les habitants. Cette dynamique de maîtrise des sols ne peut réussir que dans un esprit de concertation, de proximité entre tous les acteurs, et en particulier avec les associations familiales.

Troisième niveau d'action, l'échelon européen. La pollution des sols ne connaît pas de frontières. La lutte contre l'artificialisation passe donc nécessairement par des règles communes et une stratégie européenne pour les sols.

Un dernier point sur la préconisation 12 et son dissensus. Le Groupe Familles n'est pas opposé à une taxation des plus-values. Si elle n'est pas l'unique moyen de préserver les terres agricoles, une telle taxation peut néanmoins contribuer au financement d'une politique foncière. Il est important de mettre tout en œuvre afin d'éviter la spéculation foncière. Les collectivités territoriales ont toute latitude pour recourir à cette taxation en restant dans des limites acceptables et en lien avec la cohérence territoriale si essentielle pour la maîtrise et la gestion des sols.

**Le Groupe Familles a voté l'avis.**